



Moulay Hafid buvant le thé à la menthe avec le général Lyautey à Rabat, 1912. ©SHD

## Protectorat au Maroc : une politique coloniale spécifique

En 1912, la France signe avec l'Empire chérifien le traité de Fès qui établit son protectorat au Maroc, régime qui promeut une politique coloniale particulière tout en permettant à ce pays de vivre selon ses traditions. Une conception que le général Lyautey incarne jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale.

**L**e 30 mars 1912 est une date clé de l'histoire du Maroc. Pour la première fois, ce vieil empire, dont l'État fut fondé au VIII<sup>e</sup> siècle après JC par la dynastie idrisside, cède les attributs essentiels de sa souveraineté à une puissance étrangère, la France, qui ne partage ni sa religion, ni ses mœurs. Salué comme une victoire à Paris, cet événement est ressenti comme une humiliation par beaucoup de Marocains qui y voient une forme intolérable d'ingérence. Il faudra toute l'intelligence politique et le tact du général Hubert Lyautey, nommé résident général du Maroc en avril 1912, pour restaurer, non sans soubresauts ni conflits, un climat d'amitié entre la France et le Maroc qui, malgré les aléas et les violences de la décolonisation, perdure encore aujourd'hui. Historiquement, il est incontestable que cette relation de confiance a été facilitée par le caractère original d'un protectorat qui, s'il institue une situation coloniale de fait, en évite les aspects les plus brutaux en permettant à la monarchie marocaine de maintenir sa personnalité. Comme le stipule l'article 1<sup>er</sup> du traité signé entre le gouvernement français et le sultan du Maroc Moulay Abdel Hafid : « *Le gouvernement de la République française et sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant des réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le Gouvernement Français*

*jugera utile d'introduire sur le territoire marocain* ». Mais l'article précise aussitôt : « *Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses(...)* ». L'article II stipule que « *sa Majesté le Sultan admet dès maintenant que le Gouvernement Français procède, après avoir prévenu le Maghzen (l'administration marocaine), aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales et à ce qu'il exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines* ». En outre, et c'est ici que la notion de protectorat prend son sens, l'article III affirme « *Le Gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à sa majesté Chérifienne contre tout danger qui*



Rencontre du général Lyautey avec Moulay Youssef au palais impérial, 1916. ©SHD

*menacerait sa personne ou Son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses États (...)* ». En réalité ce protectorat, qui perdure jusqu'en 1956, est l'aboutissement d'une longue évolution qui va faire de ce pays un enjeu entre des puissances européennes qui considèrent leur expansion en Afrique comme légitime. L'Angleterre et l'Espagne, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi la France et l'Allemagne, vont exercer leur influence sur un Maroc tiraillé entre un désir d'ouverture, en particulier à travers les villes côtières où le commerce avec l'Europe se développe, et une aspiration à préserver son identité berbère traditionnelle nourrie d'un islam rigoriste. La signature du protectorat avec la France intervient donc dans un contexte qu'il faut appréhender dans la durée. Depuis la conquête de l'Algérie, la France considère que l'Afrique du Nord est sa zone d'influence naturelle. Ainsi, n'hésite-t-elle pas à combattre l'émir Abdel Kader, qui, originaire du Maroc, fut le fer de lance de la rébellion contre la colonisation à une époque où les frontières entre les deux pays ne sont pas fixées. C'est dans le cadre de cette « pacification » qui a aussi pour vocation de protéger l'Algérie des prétentions hégémoniques du Maroc que le général Bugeaud écrase les troupes marocaines lors de la fameuse bataille de l'Isly en 1844. Initiée sous la monarchie de Juillet, la politique de la France au Maroc se poursuit et même s'intensifie sous



Port de Casablanca, 1913. ©SHD

la III<sup>e</sup> République, comme l'illustre la conférence de Madrid qui, en 1880, voit l'Espagne, la France et l'Angleterre convenir de leurs prérogatives respectives dans cette région. Alors que l'Angleterre concentre ses ambitions sur l'Égypte, la France et l'Espagne, laquelle exerce sa souveraineté sur une partie du nord marocain, affirment leur volonté de s'implanter dans un pays de plus en plus dépendant économiquement d'une Europe dont il a besoin pour des produits qui, tel le sucre ou le café, sont devenus consommation courante. Au début du siècle dernier, le sultan Abdel Aziz voit son pouvoir se restreindre. Sa légitimité est contestée par les secteurs les plus traditionnels de la société marocaine qui le mettent en garde contre les dangers de la pénétration occidentale. C'est dans ce contexte tourmenté qu'intervient la célèbre « crise de Tanger ». Celle-ci éclate le 30 mars 1905 quand Guillaume II envoie sa flotte devant le port et traverse la ville à cheval pour se poser en défenseur de l'intégrité marocaine. Provoquant ainsi la réaction indignée d'une France désireuse d'instaurer son protectorat au Maroc, comme elle l'a fait en Tunisie, avec le traité du Bardo en 1881. Après une forte tension, où certains voient poindre une menace de guerre, la crise se conclut par le traité d'Algésiras, signé en août 1906, qui promet les bases d'un protectorat français au Maroc. Il

institue la surveillance, par la France et l'Espagne, de la sécurité urbaine des ports marocains, la création d'une banque d'État, dans laquelle les banques françaises détiennent un tiers des fonds, l'établissement à Tanger d'une commission internationale chargée notamment de la construction des nouveaux ports de Casablanca et de Safi qui vont être financés par des entreprises françaises. « En 1908, écrit Michel Abitbol, orientaliste et auteur d'une *Histoire du Maroc*(\*) qui fait référence, plus de 50% des échanges extérieurs du Maroc s'effectuaient déjà avec la France qui dépassait ainsi pour la première fois l'Angleterre et les autres puissances européennes commerçant avec le royaume chérifien ». Approuvé le 18 juin 1906 par le sultan Abdel Aziz, l'acte d'Algésiras provoque l'émoi d'une population qui considère celui-ci comme indigne de porter le titre de Prince des Croyants ! Il est accusé par les nationalistes de livrer son pays à l'étranger. Ironie de l'histoire, à la tête de ce courant se trouve son demi-frère Moulay Abdel Hafid qui, quelques années plus tard signe le traité de protectorat avec la France ! Peu de temps avant sa signature, l'Allemagne provoque un incident en envoyant devant le port d'Agadir, en juillet 1911, une canonnière pour exprimer son refus de se voir évincée des affaires marocaines. Après que la crise se soit résorbée et en compensation de son renoncement à exercer son influence sur le Maroc, l'Allemagne obtient un accroissement de son domaine colonial au Congo. Si la France a la voie libre au Maroc, elle n'a pas la partie facile. Quelques jours après la signature du protectorat entérinant la domination française sur le Maroc, des émeutes éclatent, notamment à l'en-

contre des communautés juives, accusées d'être favorables à la tutelle française. C'est dans un pays en ébullition que Lyautey va devoir gouverner. S'il n'hésite pas à réprimer les fauteurs de troubles, il se met à l'écoute des autorités traditionnelles, à commencer par celle du Sultan Moulay Youssef qui comprend que le catholique fervent qu'est Lyautey n'est pas un ennemi de l'islam. « *J'ai écarté soigneusement de lui toutes les promiscuités européennes, les automobiles et les diners au champagne* », affirmera celui-ci. « *Je l'ai entouré de vieux marocains rituels. Son tempérament de bon musulman et d'honnête homme a fait le reste. Il a restauré la grande prière du vendredi (...), il a célébré les fêtes de l'Aïd Seghir avec une pompe et un respect des traditions inconnus depuis Moulay Hassan...*

*Tout à coup ; il prend une figure de vrai sultan* ». Mais l'action de Lyautey, résident jusqu'en 1925, n'est pas que symbolique. Elle s'accompagne d'une œuvre considérable, aussi bien sur le plan économique et social que sur celui des infrastructures et des communications, notamment ferroviaires. Mais aussi au niveau du développement de villes, comme Rabat ou Casablanca dont Lyautey met en valeur l'architecture originale. Le Résident général marque ainsi de son œuvre un pays qui, aujourd'hui encore, cultive sa mémoire, comme le montrent les statues et effigies qui lui sont consacrées. ■



Remise de décoration dans le bled. ©SHD



Lyautey en inspection au Moyen-Atlas, 1917. ©SHD

Pour en savoir plus :

*L'Histoire du Maroc*, Michel Abitbol, Perrin, 2010.

*Lyautey* d'Arnaud Teyssier, Perrin, 2006.

*Le protectorat français au Maroc*, Daniel Rivet, l'Harmattan.